COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027 Des voeux pieux, sans mesures structurantes pour des milliers de groupes

Le 19 mai 2022. La Coalition des TROC tient à exprimer son inquiétude face au *Plan d'action gouvernemental en action communautaire* déposé le 14 mai dernier par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Jean Boulet. Ce plan offre très peu de soutien à l'action communautaire autonome et, en contrepartie, fait la belle part aux partenaires privés de l'action communautaire, ce que nous déplorons.

Pas de financement supplémentaire pour les activités et les salaires

Tout d'abord, concernant les mesures visant à augmenter le financement gouvernemental à la mission, il est clair que les montants proposés n'apporteront rien de significatif pour améliorer la situation de la vaste majorité des organismes, dont les 75% de groupes qui œuvrent en santé et services sociaux et qui recevront une augmentation moyenne de 13 000\$ pour les 5 prochaines années. En l'absence de mention à propos des indexations des subventions et d'investissements dignes de ce nom, c'est alarmant. Comment augmenter le nombre d'adhérents à des régimes de retraite et d'assurance collective parmi les employées des organismes, comme le propose ce plan d'action, sans moyens financiers pour offrir ces avantages ?

Aussi, une question se pose : est-ce que le ministre Lionel Carmant a participé à l'élaboration de ce plan d'action qui aurait pu avoir un impact significatif pour les organismes financés par le MSSS et dont il a la responsabilité ? A-t-il seulement mesuré l'importance de ce dossier ? Nous en doutons fortement car le MSSS est le grand absent de ce plan. Pourtant, les organismes financés par ce ministère ont été au front durant la crise sanitaire et vivent une pénurie de main-d'œuvre inédite qui précarise leurs actions.

Il faut dire que malgré les recommandations du milieu communautaire, le plan d'action ne sera pas prescriptif pour les ministères. Le soutien dépendra donc

de la bonne volonté des ministres en place. Ainsi, si ce plan valorise certains acteurs de l'action communautaire, des milliers d'autres groupes, qui répondent pourtant aux besoins des communautés, sont abandonnés.

Des partenariats qui instrumentalisent les groupes communautaires

Par ailleurs, on note que le gouvernement fait converger ses objectifs et ceux des fondations. En effet, par le biais de la mise sur pied de la Table nationale des partenaires de l'action communautaire, les fondations auront un espace privilégié pour faire valoir leurs orientations. Cette table, qui vise à clarifier « le partage des rôles et des responsabilités entre les municipalités, les fondations et le gouvernement du Québec » dans le soutien de ces dits organismes, vient officialiser des partenariats qui permettent à l'État de poursuivre son désengagement dans le soutien aux organismes. Rappelons que c'est en raison d'un manque de soutien gouvernemental que les groupes sont obligés de recourir de plus en plus au financement privé, ce qui entraîne la multiplication des démarches administratives, l'obligation de développer des activités pour répondre aux demandes des partenaires, et la participation accrue à des instances de concertation.

En conclusion, ce plan d'action est un florilège de mesures visant non pas à renforcer l'action communautaire autonome, mais plutôt à l'encadrer et à l'orienter vers des partenariats qui participent à réduire leur autonomie. Ce plan ne reconnaît pas ce qu'ils font déjà, et surtout il ne leur donne pas de moyens réels pour sortir de la crise et se développer à leur plein potentiel. Notre mouvement est en deuil, nous nous attendions à une réelle reconnaissance ! Mais c'est tout le contraire que nous ressentons à la lecture de ce décevant plan d'action.

-30-

Renseignements: vincent.lagace@ctroc.org

Vincent Lagacé, 514-562-3349

Agent de communication, CTROC

À propos :

La CTROC réunit 15 Regroupements régionaux d'organismes communautaires et représente 3 400 organismes au Québec. Elle a comme mission de soutenir les regroupements régionaux et leurs membres, et d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux et ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes.